

RESUME DES NORMES COMPORTEMENTALES ET DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Objet et champ d'application

Le présent résumé fournit à tous les employés à temps plein ou partiel et en contrat à durée déterminée ou indéterminée ainsi qu'aux entrepreneurs (les « collaborateurs » Amcor) une vision générale des politiques et normes indispensables pour répondre aux exigences de bonne gouvernance d'entreprise d'Amcor et établit un standard de la conduite acceptable sur tous les lieux de travail Amcor.

Amcor attache une grande importance à l'observance des plus hauts standards de gouvernance d'entreprise. Notre approche de la gouvernance vise à créer une organisation qui encourage l'intégrité personnelle et professionnelle et un comportement professionnel responsable.

Tous les collaborateurs doivent répondre de leurs actions et sont tenus de respecter les politiques et normes décrites ici. Ils doivent aussi comprendre et observer strictement toute politique ou norme liée au poste auquel Amcor les emploie. Ces politiques et standards font partie intégrante de la relation qui lie les collaborateurs à l'employeur Amcor.

Le texte complet des politiques et normes se trouve sur [l'intranet Amcor](#). Le résumé est aussi disponible sous forme de module de système de gestion des apprentissages (Learning Management System, LMS) Amcor.

Normes de conduite

Code de conduite et de déontologie de l'entreprise (« Le Code »)

Les normes de comportement acceptable au sein d'Amcor sont contenues dans notre Code de conduite et de déontologie de l'entreprise et requièrent des collaborateurs le respect des politiques d'Amcor. Le Code détaille les exigences d'Amcor concernant ses opérations, notamment :

- **L'intégrité commerciale** : Amcor s'attache à agir avec honnêteté, intégrité et équité dans la conduite de ses affaires et respecte les lois et réglementations en vigueur dans les pays où il est établi. Aucune incitation de nature financière, politique ou autre ne doit être utilisée pour influencer des décisions commerciales en faveur d'Amcor. Offrir ou accepter des dessous de table ou « pots de vin », des commissions secrètes ou tout paiement du même ordre est strictement interdit. Le Code expose l'approche d'Amcor concernant les paiements de facilitation. Les collaborateurs Amcor doivent agir avec prudence quand ils acceptent des cadeaux de tiers. Amcor adhère aux principes de libre concurrence conformément à la législation sur la concurrence applicable. Amcor ne tolérera pas qu'un collaborateur use d'une information ou de la propriété du Groupe pour son intérêt personnel ou pour entrer en concurrence avec le Groupe. Amcor respecte la vie privée des

personnes et les lois qui y sont relatives. L'utilisation d'informations confidentielles est interdite à des fins autres que professionnelles liées à Amcor. La Politique de vie privée d'Amcor détaille nos politiques sur la collecte et la gestion des informations personnelles.

- **Le travail** : Amcor est attaché à un environnement de travail où règnent la confiance et le respect mutuels. Amcor se conforme aux législations et normes internationales concernant la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants. Amcor a créé et entretient activement une culture de travail qui permet aux collaborateurs de travailler sans crainte de harcèlement et accorde à tous les collaborateurs les rétributions salariales et avantages sociaux auxquels ils ont légalement droit.
- **Santé et sécurité** : Amcor s'attache à assurer aux collaborateurs, entrepreneurs et visiteurs un environnement de travail sain et sûr et à produire et vendre des produits de grande qualité qui peuvent être utilisés en toute sécurité.
- **Environnement et communauté** : Amcor s'attache à mener ses affaires d'une façon écologiquement responsable et poursuit activement des objectifs de gestion environnementale durable. Amcor s'efforce d'agir d'une façon qui encourage des relations durables, mutuellement bénéfiques et interactives avec les communautés dans lesquelles il opère.

Politiques clé de gouvernance d'entreprise

Au-delà des normes comportementales exposées dans le Code de conduite et de déontologie Amcor, l'attachement d'Amcor à la bonne gouvernance d'entreprise est sous-tendu par les politiques Amcor suivantes.

Communication et médias sociaux

Amcor est doté de politiques de Communication, de Communication avec les actionnaires et de Médias sociaux pour orienter la communication d'une manière appropriée avec et

entre les partenaires d'Amcor, y compris les collaborateurs, clients, fournisseurs, régulateurs, confrères du secteur, membres du public et représentants des médias. Ces politiques couvrent les communications interne et externe et indiquent qui est habilité à parler au nom de l'entreprise et dans quelles circonstances.

Concurrence

Une concurrence effective dans les limites posées par les législations sur la concurrence est non négociable pour Amcor. Il est fondamental qu'Amcor prenne ses propres décisions indépendantes en matière de production, de fixation des prix, d'élaboration et de soumission des offres et de négociation des termes et conditions additionnels avec les clients et les fournisseurs et ce, en dehors de toute concertation avec ses concurrents. Ce point est détaillé dans la Politique de conformité aux règles de concurrence.

Délégation de pouvoir

Tout engagement pris au nom de la société Amcor doit être pris conformément à la Politique en matière de délégation de pouvoirs qui régit la prise de décision chez Amcor. Elle prévoit la délégation de pouvoir à des collaborateurs Amcor spécifiques (encadrement et personnel) pour engager certaines actions dans un cadre déterminé. Dans certains cas, elle exige que les décisions sur certains sujets soient approuvées ou que certaines actions soient engagées par le Conseil d'administration, le comité de direction ou les départements du siège d'Amcor Limited. D'autres délégations de pouvoir établies par les groupes d'activité Amcor donnent des sous-délégations mieux définies et plus appropriées aux différentes exigences de leurs activités.

Divulgaration de l'information

Amcor exige une publication d'informations équitable, diligente et exacte afin d'assurer que ses actionnaires soient pleinement informés de la situation et de la performance

financières réelles du Groupe Amcor. Sauf circonstances particulières, Amcor est tenu de divulguer immédiatement à la bourse d'Australie (Australian Securities Exchange, ASX) toute information concernant la société et ses filiales susceptible d'affecter le prix ou la valeur de ses titres. Les conséquences peuvent être sérieuses si cette information est rendue publique avant d'être annoncée à l'ASX. Si vous détenez une information susceptible de devoir être publiée, vous devez en informer l'Executive Vice President Corporate Affairs (Vice Président exécutif des affaires commerciales du groupe), l'Executive Vice President Finance (Vice Président exécutif des opérations financières), le Group General Counsel (Service juridique du Groupe) et/ou le Company Secretary (Secrétaire de la Société) afin que les mesures appropriées soient prises. Pour plus de renseignements, voir la Politique de divulgation de l'information.

Drogues et alcool

Afin d'atteindre son objectif zéro accident, Amcor impose une « Politique anti-drogue et anti-alcool » stricte dans l'ensemble de ses locaux. Le groupe interdit à ses collaborateurs de consommer, de détenir, de commercialiser ou d'être sous l'influence de drogues ou d'alcools sur leur lieu de travail. Cette politique bannit aussi l'utilisation de médicaments prescrits, susceptibles d'affecter les performances au travail.

Environnement

Amcor a pris le parti de gérer ses usines de manière responsable d'un point de vue environnemental comme indiqué dans la Politique en matière d'environnement. Ce choix implique une amélioration continue des performances environnementales grâce à des meilleures pratiques économiquement viables, notamment la réduction de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau et de la quantité de déchets produits par unité produite.